



# Commune de Saint Paul Cap de Joux

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 7 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Jean-Philippe MOULY, Thierry VIALARD, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Zalifaou BERNÈS, Ernest DURAND, Brigitte BILLOUX.

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

1. *Approbation du Procès-Verbal du 5 Décembre 2024*
2. 2025-01 Délibération : Convention Assainissement - Mairie de Damiatte
3. 2025-02-Délibération : Délibération : Subvention Associations
4. 2025-03 Délibération : Assainissement & Commune : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du Budget Primitif 2025
5. 2025-04 Délibération : Générale du Solaire : Photovoltaïque parcelle ZM60
6. 2025-05 Délibération : Vente Parcelle Rivière 02a87ca
7. 2025-06 Délibération : Avenant Acompte Subventions ALAE
8. 2025-07 Délibération : PLF vestiaire salle des sports
9. Questions Diverses

Début de séance 20h30 –

1) Approbation du *Procès-Verbal* de la réunion du Conseil municipal du 5 Décembre 2024

2) **Convention Assainissement - Mairie de Damiatte**

Monsieur le Maire rappelle que Les conseils municipaux de Damiatte et St Paul ont délibéré le 18 avril 2013 pour approuver une convention et un avenant à la convention :

- Fixant les modalités d'entretien de la lagune et la révision du schéma d'assainissement

- Avance des frais et le remboursement en N+1 par la commune de St Paul selon les termes de la convention et son avenant.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'Agence de l'Eau aura un seul l'interlocuteur, la commune de Damiatte, qui s'occupe de la gestion de la station d'épuration. De ce fait, l'agence de l'Eau sollicitera le versement de la redevance auprès de la commune Damiatte.

Pour rappel, cette redevance est calculée en fonction des mètres cubes facturés par chaque commune, tels que déclarés sur le portail SISPEA.

La commune de Damiatte devra intégrer, au prorata, la fraction due par la commune de Saint Paul.

La question des impayés se posant :

Afin que chaque commune supporte l'écart entre la redevance facturée et la redevance effectivement perçue, la commune de Damiatte propose la signature d'un nouvel avenant de la convention de la gestion d'épuration.

Au vu de ses informations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Autorise M. le Maire à signer le nouvel avenant de la convention pour la gestion de la station d'épuration

### 3) Subvention Associations

M. le Maire rappelle que les dossiers de demande de subvention déposés au titre de l'exercice 2025 ont été examinés en réunion préparatoire avec les adjoints et propose de valider leurs propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant attribué
AAPPMA Société de pêche	500 €
ACCA Société de chasse	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers	300 €
Anciens combattants et prisonniers de guerre	100 €
Arts Martiaux	300 €
BDSP Basket club	2300 €
Cadajoux Bio	300 €
Comité des fêtes	5200 €
Coopérative sportive et culturelle école	300 €
FNACA	100 €
INICI	300 €
Lous Desferrats	300 €
MAAYAN	300 €
Pays d'Agout Football Club	2000 €
Pétanque St Paulaise	300 €
Ping Saint Paulais	2300 €
Subvention Exceptionnelle Pimprenelles	500 €
Ste Cécile de Plane Sylve	300 €
Vélo Sport Léo Lagrange	700 €
ADMR St Paul Cap de Joux	2000€
Croix Rouge - Autabus	200 €
Les Restos du cœur	400 €
FFDSB Amicale des donneurs de sang bénévoles de Puylaurens	200 €
Cœur de nuage	200 €
Total Général	19700 €

Il est noté que les subventions ont été votées à l'unanimité et que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations dont ils sont représentants, adhérents ou administrateurs.

#### 4) Assainissement & Commune : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du Budget Primitif 2025

M. le Maire expose que l'article 1612-1 du code Général des collectivités Territoriales prévoit que, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) 2024 ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ de ressources susceptibles de pouvoir être engagé, liquidé et mandaté par l'exécutif avant le vote du budget. Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2024. A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement voté au budget n-1 soit les dépenses inscrites au budget primitif 2024, mais celles également inscrites aux budgets supplémentaires et sur les décisions modificatives.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en doit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») s'élève respectivement à :

1 - Budget principal de la Commune de St Paul au titre de l'exercice 2024 aux chapitres 20,21 et 23 s'élève à 254 878 €. Le conseil délibérant peut autoriser le paiement des dépenses d'investissement, préalablement au vote du budget primitif à concurrence de 63 720 €.

2- Budget Assainissement de la Commune de St Paul au titre de l'exercice 2024 aux chapitres 20,21 et 23 s'élève à 68 388.02 €.

Le conseil délibérant peut autoriser le paiement des dépenses d'investissement, préalablement au vote du budget primitif à concurrence de 17 090€.

M. le Maire propose également d'ouvrir par anticipation le crédit suivant au budget primitif assainissement 2025 :

Article - Opération	Libellé	Dépenses
2315	Busage +Regards + petite fourn + mod (Chemin des chênes) (route de Prades)	24 029,40 €
<b>TOTAL</b>		<b>24 029,40 €</b>

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : précise que les dépenses engagées au budget général dans la limite de 63 720 € sur le budget principal et 17 090 € sur le budget assainissement selon détail ci-dessous, devront être reprises lors du vote du budget Primitif 2025.

BUDGETS		Montant total à prendre en compte TTC	Montant pouvant être ouvert TTC
PRINCIPAL	Chapitres – 20 – 21 – 23 -	254 878 €	63 720 €
ASSAINISSEMENT	Chapitres – 20 – 21 – 23 -	68 388 €	17 090 €

#### 5) Générale du Solaire : Photovoltaïque parcelle ZM60

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise Générale du Solaire a fait part de son projet de développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune sur la parcelle ZM 60 de monsieur Bouchareb. Le site est en état de friche sans valorisation particulière et sans gestion forestière et fait l'objet d'une promesse de vente entre monsieur Bouchareb et la Générale du solaire.

Il informe que le chef de projet Mme Sarah Planterose est venue présenter le projet.

Le projet se situe sur les communes de Teyssode et de Saint-Paul-Cap-De-Joux (2.1ha). Seule la parcelle de Saint-Paul-Cap-De-Joux se situe en zone agricole permettant l'implantation d'équipement d'intérêt collectif incluant ainsi les centrales photovoltaïques.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

Est favorable au développement d'un projet photovoltaïque au sol sur la parcelle ZM 60 appartenant à monsieur Bouchareb.

Donne tout pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour tous les documents afférents à la réalisation de ce projet

## **6) Vente Parcelle Rivière 02a87ca**

M. le Maire rappelle l'accord de principe du 4 avril 2024 concernant la vente d'une partie du chemin rural de la Rivière à Madame MARCELLIN. Il rappelle que les frais afférents sont à la charge de l'acquéreur (géomètre, notaire).

Vu le document d'arpentage établi par le cabinet VALORIS, Géomètre-expert à Revel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la cession d'une partie du chemin rural de la rivière pour une superficie de 287 m<sup>2</sup> cadastrée ZC 101 à Madame Marcellin ;
- Dit que les frais afférents à cette vente sont à la charge de l'acquéreur
- Fixe le prix de vente à 10 € le m<sup>2</sup> ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier

## **7) Avenant Acompte Subventions ALAE**

M. le Maire rappelle les termes de la convention avec l'association « Accueil de loisirs en Pays d'Agout » validée par délibération n° 2017/15 le 26 avril 2017 et de ses avenants.

M. le Maire propose de réactualiser la convention pour prendre en compte toutes les modifications intervenues.

L'association « Accueil de loisirs en Pays d'Agout », en charge de l'ALAE, a présenté le bilan des actions et le bilan financier de l'année 2024 ainsi que le budget prévisionnel 2025 ; elle sollicite une subvention de 31 278.23 € pour l'exercice 2025 et demande un acompte de 20 000€ au 6 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention ci-annexée et le versement d'une subvention de 31 278.23 € pour l'année 2025 ;
- Approuve le versement de l'acompte de 20 000€ au 6 février 2025
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

## **8) PLF vestiaire salle des sports**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est urgent de mettre aux normes les vestiaires de la salle des sports et rend compte de la consultation lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre.

L'agence Maison Terre d'OC dont le siège social se situe 160-162 Avenue Charles De Gaulle 81 100 Castres présente la meilleure offre détaillée comme suit :

- Montant de la maîtrise d'œuvre déléguée pour un projet de 111 378€ HT soit 132 276€ TTC.
- 

M. le Maire présente l'avant-projet et détaille le plan de financement. Il propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du conseil Régional d'Occitanie et du Conseil Départemental du Tarn :

Dépenses HT		Recettes	
<u>Estimation des travaux</u>			
Prix Hors A D O	110 000 €	Etat	50 120 €
Assurance Dommages Ouvrage	1 378 €	Région Occitanie	20 000 €
		Département	22 276 €
		Commune	18 982 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>111 378 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>111 378 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>132 276 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>132 276 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet et son plan de financement comme détaillé ci-dessus,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif 2025,
- Autorise M. le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et lui
- Donne pouvoir à M. le Maire de signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention

*Délibérations rendues exécutoire après dépôt en Préfecture et publication 18 Février 2025*

## 9) Questions Diverses

### 1 - Carte de vœux

La classe de maternelle du groupe scolaire Odette et Gaston Vedel a présenté ses vœux aux membres du conseil municipal ainsi qu'à Monsieur le Maire. Ce dernier a chaleureusement remercié les enfants pour leur délicate attention.

### 2 Fermeture des Agences CRCA dans les petites villes à taille humaine

Monsieur le Maire a lu le courrier envoyé par Monsieur Folliot concernant la fermeture des agences du Crédit Agricole dans les six communes tarnaises. Cette situation pose des difficultés, notamment pour une partie de la population qui ne peut pas se déplacer facilement ou qui maîtrise mal les outils numériques. Cela est d'autant plus regrettable que le Crédit Agricole a enregistré un excédent de chiffre d'affaires estimé entre 5 et 6 milliards d'euros et que cette banque est soi-disant mutualiste. Pour l'instant, l'agence de Saint-Paul-Cap-de-Joux maintient son distributeur automatique (DAB).

Monsieur le Maire, Laurent Vandendriessche, remercie les élus nationaux de s'être saisis de cette problématique et forme le vœu que le crédit Agricole revienne sur sa décision.

### 3 Assemblée générale Associations

#### **INICI :**

Assemblée générale d'INICI Lors de son assemblée générale, l'association INICI a présenté un budget équilibré et souligné la bonne fréquentation du cinéma. Toutefois, un manque d'adhérents a été constaté, ce qui reste un enjeu pour l'association.

#### **Pétanque**

L'Association de Pétanque en pleine dynamique a organisé de nombreuses manifestations cette année et en prévoit encore bien d'autres à venir. Elle tient à remercier le conseil municipal pour la mise à disposition du sable et du

gravier, indispensables au bon déroulement des tournois. Avec de nombreux adhérents et une ambiance conviviale, l'association continue de rassembler passionnés et amateurs autour de ce sport.

#### **Comité des fêtes**

Bilan positif pour le comité des fêtes, l'année 2024 a été favorable, porté par une belle dynamique et une cinquantaine d'adhérents investis. Les fêtes du village se dérouleront sur trois jours, du 11 au 13 juillet, avec au programme de nombreux événements festifs, sans oublier la terti-fête et le marché de nuit.

#### **Cadajoux Bio :**

L'assemblée générale a réuni ses membres, avec 79 adhésions cette année et plusieurs animations au programme. Cependant, un problème de stationnement devant la salle Saint-Paulaise a été signalé, causant une gêne pour les riverains.

#### **Les Cocagnous**

L'association des Cocagnous continue son petit bonhomme de chemin mais reste prudente quant à l'organisation de ses manifestations. Selon le président des Aînés Ruraux, seulement cinq événements annuels sont actuellement assurés. Monsieur le Maire a tenu à informer que l'assemblée générale départementale devrait apporter des éléments rassurants aux présidents des associations locales.

### **4 Informations Diverses**

- CCLPA :
  - Rappel du Renforcement du Service Urbanisme et ouverture au public deux matinées par semaine, le service ADS a examiné 584 dossiers en 2024 dont 300 dématérialisés.
  - Aquaval l'affluence a augmenté en 2024 environ 45 000 entrées soit 680 clients par jour. Les entretiens pour les emplois saisonniers sont en cours. Etude d'un bassin couvert afin de prolonger la saison de 3-4 mois notamment pour les scolaires.
  - Le service enfance jeunesse de la CCLPA organise en février un séjour au ski pour 120 jeunes du territoire, âgés de 7 à 17 ans sur les pistes de la station d'Ascou-Pailhères en Ariège.
- Anniversaire de Cinécran : 40 ans de cinéma, crée par Madame Gontier, ancien maire Saint Paulaise cette association prouve chaque année sa nécessité.
- Voirie locale à l'étude, le programme sera proposé par Monsieur Vialard et Belaval.
- Lecture du courrier « d'excuse » d'un des enfants ayant démarré un feu dans un de nos bâtiments communal
- Rappel de la fermeture éventuelle d'une classe sur le groupe scolaire Odette et Gaston Vedel du à la baisse des effectifs ; les enseignants, les parents d'élèves et la commune proteste contre cette mesure.
- Rappel : Nouvel hébergeur pour le site internet : <https://saintpaulcapdejoux.fr/>

Monsieur le Maire après s'être assuré que l'ensemble des conseillers ait prit la parole s'ils le souhaitent, lève la séance à 22h15.

Le Maire :

Le secrétaire de séance

Laurent Vandendriessche

Michel Belaval

